



Association pour le Soutien aux Travaux
de Recherche Engagés sur les Spoliations

A S T R E S

Newsletter N°8 - Janvier 2025

Un mot du vice-président d'Astres, Baudoin Lebon

Tout d'abord Astres vous souhaite une année 2025 aussi prospère et heureuse que possible.

Les derniers événements géopolitiques réclament une vigilance accrue et justifient d'autant plus l'objet social d'Astres : dictatures, conflits militaires et plutocraties ont toujours encouragé les destructions, spoliations et transactions frauduleuses d'œuvres d'art.

La deuxième édition du [prix Marcel Wormser](#) s'est déroulée sous les ors du Sénat. Elle a récompensé deux axes de recherche, l'un plus classique, sur « la galerie de Maurice et Raphaël Stora pendant l'occupation parisienne par les nazis », sous la férule de Noémie Nguyen Van Sang, l'autre, plus inattendu, sur la circulation des œuvres d'art soviétiques sur le marché parisien (1920-1939) par Elim Nivière-Schouvaloff.

Soyons éclectiques, vous pourrez lire dans ce numéro un article sur la restitution à la Côte d'Ivoire d'un tambour Ebrié. Cet objet avait été pillé par les forces coloniales françaises.

Le deuxième vous éclairera sur la générosité de certaines familles spoliées : deux natures mortes hollandaises classées MNR (Musées nationaux récupération), confisquées pendant la guerre, ont été restituées aux descendants des anciens propriétaires, morts en déportation à Auschwitz. L'ensemble des 48 héritiers a décidé de les offrir au Musée du Louvre en souvenir de leurs aïeux.

Poursuivez votre lecture par des échanges de bonne volonté entre États, que ce soit la Finlande, les USA, l'Italie ou la Turquie. Et, pour terminer, par le succès de chasses aux trésors spoliés.





Les travaux de deux étudiants récompensés par le Prix Marcel Wormser 2024

Encourager la recherche de provenance est l'une des missions de l'association. C'est ainsi pour mettre à l'honneur des travaux de recherches innovants que le Prix Marcel Wormser est décerné chaque année à deux chercheurs.

La restitution du tambour Ébrié « Djidji Ayôkwé » à la Côte d'Ivoire : un acte symbolique et diplomatique fort

Le tambour Ébrié « Djidji Ayôkwé », confisqué par les colons français à la chefferie traditionnelle de la communauté des ébrié dans la région d'Abidjan en 1916, va retourner en Côte d'Ivoire grâce à la signature, le 18 novembre 2024, d'une convention de dépôt entre la France et la Côte d'Ivoire.



Inconnus à cette adresse. La restitution de deux tableaux spoliés à la famille Javal pendant la guerre

La conférence organisée par le musée du Louvre en octobre dernier, présentait deux natures mortes de Floris van Schooten et de Peter Binoit (MNR 708 et 709), ayant fait l'objet d'une donation de la famille Javal.

Restitutions autour du monde

◦ Finlande / Bénin

Dès 2018, le rapport Sarr-Savoy identifie une liste d'objets pillés en 1892 pendant le sac du palais royal du "royaume de Danhomé" par le général français Alfred Dodds comme susceptibles de revenir au Bénin. 27 sont référencés à l'inventaire du musée du Quai Branly à Paris.

En décembre 2020, est votée la loi qui permet de déroger exceptionnellement au principe d'inaliénabilité des collections des musées nationaux et prévoit le retour de ces objets au Bénin en 2021. En novembre 2021, 26 œuvres sont en effet renvoyées et exposées au palais présidentiel de Cotonou. Le film tout récent, « Dahomey », en restitue avec émotion le trajet, le retour et la réception.

Manque donc un 27-ème « trésor », qu'une enquête serrée d'un journaliste et de conservateurs vigilants, finiront par identifier comme un tabouret tripode, « kataklé », dont le général Dodds avait donné une paire. A l'origine de cette perte, une erreur d'archivage.

Avant la WWII, les directeurs du musée de l'Homme en visite en Finlande proposent un échange entre ce tabouret, que le musée français possède donc en double, et des objets traditionnels finnois et samis (lapons). Cet échange a lieu en 1939. Les objets finnois et samis qui ont résisté au temps sont actuellement dans les réserves du MUCEM alors que le katakle a rejoint les entrepôts du musée national finlandais où il est finalement retrouvé tout récemment.

Le 27-ème trésor est repéré mais la question se complique car il faut, avant toute restitution, décider de qui ce katakle est la propriété. L'échange de 1939 était-il un prêt ou un don ? Le dépôt à Marseille revient-il à une acquisition ? Si oui, appartient-il à Branly ou au MUCEM, à Paris ou à Helsinki ? S'ouvre donc une période de négociations intra muséales et diplomatiques qui se soldera le 8 novembre 2024, par un accord pour une restitution par la Finlande au Bénin d'un objet volé il y a 130 ans par la France au royaume du Dahomey.

L'objet est très simple mais était porteur de beaucoup de sens dans une cour royale riche, grâce notamment à la traite négrière, et dont les rites étaient spectaculaires. Il devrait être exposé au musée d'Abomey actuellement en construction, à 130km au Nord de Cotonou. Au centre du site des palais, dans la cour de l'armée du roi, les Amazones. Quand la construction sera achevée. Probablement dans le courant de l'année 2025.

◦ Italie / MET

C'est aussi une histoire de double et de bonne intelligence entre musées et Etats.

Il s'agit d'une paire de coupes datant de 480 avant JC, trouvées dans des tombes étrusques du centre de l'Italie, identifiées comme moulées en Grèce par le potier Hieron et peintes par Makron.

Reconstituées sur plus de 15 ans par le MET, à partir de morceaux acquis en plusieurs temps et de plusieurs provenances, elles sont réclamées par l'Italie depuis longtemps. L'une d'elle est saisie par les services du Procureur de Manhattan en 2022 et restituée à l'Italie. L'autre est finalement envoyée par le Met en 2023 en Italie, laquelle vient d'accepter,

contre une reconnaissance de propriété, d'en faire un prêt long pour exposition pendant au moins 4 ans. Un des éléments de la paire restera donc à New York.

Cet épisode mettrait en valeur un des effets, involontaire, de la convention de 1970. En effet à partir de cette date, les musées s'alignent sur les recommandations conventionnelles et évitent d'acquérir des pièces antiques sorties du pays avant 1970 ou pas légalement exportées après cette date. Le groupe de pilleurs identifié par le procureur de NY avait imaginé un moyen de contourner ces règles en faisant circuler en plusieurs vagues des débris d'objets, plus faciles à dissimuler et proposés par plusieurs vendeurs.

◦ **Grèce / Turquie**

Plus de mille pièces d'argent, saisies par des douaniers grecs sur sa frontière terrestre avec la Turquie en 2019, ont été rendues à la Turquie le 22 décembre 2024.

Ces pièces qui remontent à la fin du V -ème siècle, début du IV-ème siècle av JC , ont été frappées à Athènes ou en Chypre, mais appartiennent à la Turquie où elles étaient cachées en Asie mineure.

Certains lient la temporalité du retour de ce trésor à la Turquie au soutien public que ce pays apporte en juin 2024 aux revendications grecques sur les frises du Parthénon que refuse obstinément le British Museum, lors de l'assemblée générale de l'Unesco. La Turquie fait valoir que la procédure judiciaire grecque a pris cinq ans.

◦ **Collection privée, héritiers spoliés. *Bord de mer* par Claude Monet**

Adalbert Parlagi, originaire de Budapest où il naît en 1895, s'installe à Vienne avec sa famille en 1913. En avril 1936 il achète ce pastel dans une vente de la maison Albert Kende. Le catalogue de la vente donne une description précise et une illustration du tableau.

En 1938, à la veille de l'Anschluss, la famille fuit à Londres et confie ses biens, notamment sa collection, à un entrepôt qui doit en assurer l'acheminement en Grande Bretagne.

La cargaison ne parviendra jamais à Londres. Saisie par la Gestapo, elle est vendue aux enchères en 1941 et 42 par la maison Dorotheum au profit du gouvernement autrichien d'occupation. Le tableau, dont la description est en tous point conforme à celle du catalogue de 1936, est acheté par un marchand d'art viennois, Adolf Weinmüller qui, jusqu'à la mort d'Adalbert (en 1981) niera l'avoir acheté. En 1988, suite au vote de la loi autrichienne sur la restitution des œuvres d'art, Franz son fils reprendra les recherches mais elles resteront infructueuses jusqu'à sa mort en 2012.

A cette date, le dossier est confié par les héritiers à l'institution privée basée à Londres, *Commission for looted art in Europe*. Le tableau réapparaît en 2021 à la Nouvelle Orléans où il est proposé aux enchères, saisi par le FBI et confié à la justice en 2023.

On peut alors remonter son parcours jusqu'en 2016 date à laquelle il est prêté à un petit musée de province par une galerie parisienne pour une exposition d'impressionnistes. Acheté de cette galerie par un marchand américain en 2017, il est vendu en 2019 à Houston à des collectionneurs privés.

En apprenant l'histoire du tableau et après une décision d'une cour de Louisiane prise en mai 2024, les acquéreurs américains finaux, de l'Etat de Washington, acceptent de le remettre aux deux héritières vivantes d'Adalbert en décembre 2024. Plusieurs autres œuvres appartenant à la famille, dont un Signac et un Pissarro, restent introuvables.

◦ **Bayer / CNAP. *La Plaine, Cassis sur mer* par Henri Manguin**

Peinte en 1913, cette huile sur toile est achetée par l'Etat en 1916 auprès du galeriste Druet. Puis il est mis en dépôt au ministère des Affaires étrangères dont les locaux sont

investis par l'armée d'occupation entre 1940 et 1944.

Signalé manquant au récolement de 1946, il ne réapparaît que 70 ans plus tard à l'occasion d'un projet de mise en vente par Sotheby à Cologne.

Les recherches menées à cette occasion permettent de retracer en partie le parcours de ce tableau proposé à la vente par son propriétaire, les industries Bayer. Bayer l'a acquis en 1950 à Düsseldorf de la Kunstverein für Rheinlande und Westfalle, institution alors dirigée par H.Gurlitt...

Le 11 décembre 2024, le tableau de Manguin, 32ème œuvre recouverte depuis les cinq dernières années par le CNAP, est confié au musée du Havre où il est désormais exposé.

Soutenir Astres

Chers amis, les actions menées par Astres ne pourraient être conduites sans votre soutien et votre générosité. Nous vous en sommes reconnaissants et espérons que cette newsletter vous encouragera à nous soutenir en adhérant à notre association.

Rejoignez nous !

Astres

Association pour le Soutien aux Travaux de Recherche Engagés sur les Spoliations

Contact

Adresse postale: 320 rue Saint Honoré, 75001 Paris

Email : contact@astres.info

Siège social : 17 rue Geoffroy L'Asnier, 75004 Paris

Cet email a été envoyé à [\(contact EMAIL\)](#)

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

